

Schéma numérique des bibliothèques

Rapport du groupe « Acquisitions » à
Monsieur Bruno Racine, président de
la Bibliothèque nationale de France

Table des matières

<i>1.Contexte du groupe de travail.....</i>	<i>5</i>
<i>2.Organisation du travail.....</i>	<i>5</i>
<i>3.Objectifs.....</i>	<i>5</i>
<i>4.Etat des lieux.....</i>	<i>6</i>
<i>4.1.Les politiques d'acquisition en matière de ressources électroniques en France.....</i>	<i>7</i>
4.1.1.Une offre essentiellement orientée vers l'enseignement supérieur et la recherche.....	7
4.1.2.L'INIST.....	10
4.1.3.La lecture publique : rôle du consortium CAREL.....	11
4.1.4.La BnF : une offre en émergence.....	11
<i>4.2.Les archives ouvertes sous l'angle du libre-accès (ou Open Access).....</i>	<i>11</i>
<i>4.3.Le livre électronique ou e-book.....</i>	<i>13</i>
4.3.1.Panorama des principales plateformes et offres d'e-books :.....	13
4.3.2.Les modèles économiques de distribution :.....	14
4.3.3.Un marché en émergence :.....	14
<i>5.Recommandations.....</i>	<i>15</i>
<i>5.1.Mettre en oeuvre des licences nationales.....</i>	<i>15</i>
<i>5.2.Favoriser le libre accès aux ressources financées par les fonds publics.....</i>	<i>16</i>
<i>5.3.Développer le livre électronique pour les étudiants.....</i>	<i>17</i>
<i>5.4.La musique et la vidéo en ligne.....</i>	<i>19</i>

1. Contexte du groupe de travail

Le groupe « Acquisitions » fait partie des quatre groupes constitués pour permettre l'élaboration d'un « schéma numérique des bibliothèques » dans le cadre du Conseil du livre. Le pilotage a été confié au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), Sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique (SDBIS) devenue en mars 2009 Mission de l'information scientifique et du réseau documentaire (MISTRD).

La composition du groupe, respectant en cela une des règles communes à tous les groupes, était très diversifiée (voir l'annexe 1 : la liste des participants). Cette configuration a constitué à la fois une difficulté et une opportunité : celles de faire émerger, autour de la question des acquisitions de ressources électroniques, des possibilités de mutualisation et d'identifier des problématiques pouvant concerner chacune des institutions représentées, d'une manière partagée ou à titre spécifique.

2. Organisation du travail

La question des acquisitions de ressources électroniques est une préoccupation majeure de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis plusieurs années, sous la pression des besoins de la communauté scientifique, d'un modèle économique contraignant et des coûts en jeu. Pour autant, il est important de souligner que les ressources électroniques ne se limitent pas aux seules bases de données et revues électroniques, mais qu'elle touchent à des supports et des modes de diffusion qui interpellent l'ensemble des citoyens : livres électroniques, musiques et films numérisés.

Partant de ce constat, quatre thématiques ont été particulièrement traitées au sein de ce groupe :

- Les acquisitions de ressources électroniques sous l'angle des licences nationales.
- Les archives électroniques sous l'angle du libre-accès ou *Open Access*.
- Le livre électronique.
- La musique et la vidéo à la demande.

Les questions des licences nationales et du livre électronique ont été abordées dans le cadre des réunions plénières du groupe. Les deux autres sujets ont fait l'objet de réunions spécifiques pour lesquelles des experts ont été sollicités (représentants de l'INIST, des bibliothèques publiques, experts au sein du MCC et du MESR,...).

Il convient de préciser que les réunions ont été portées par plusieurs éléments structurants :

- un axe central des discussions autour de la mise en œuvre de licences nationales devant faire l'objet de recommandations opérationnelles à court terme ;
- les travaux en cours au sein du GFII sur la question des archives ouvertes ;
- les travaux de Couperin sur le livre électronique ;
- l'implication forte du MCC sur le sujet émergent de la musique et de la vidéo à la demande.

3. Objectifs

Le cadre d'approche de la question de l'achat des ressources électroniques tel que défini au départ était le suivant :

- identifier les politiques d'achat des différents acteurs (produits concernés, pratiques) ;
- préciser les usages des ressources électroniques et les modèles de diffusion existants ;

- étudier les coûts d'achat et les dispositifs de financement public ;
- identifier les problématiques communes aux différents acteurs et les possibilités d'action commune ou concertée ;
- comparer le modèle d'acquisition français aux modèles étrangers.

→ Seule la documentation numérique acquise à titre onéreux a été traitée : bases de données, périodiques électroniques, corpus de textes, livres électroniques, musique et vidéo à la demande.

Au-delà d'un état des lieux en la matière nécessairement inégal compte tenu de la diversité des acteurs (enseignement supérieur et recherche, organismes, lecture publique), l'ambition du groupe était de présenter au moins une recommandation forte qui soit opérationnelle très rapidement. De ce point de vue, le consensus dégagé d'emblée autour de l'urgence d'acquérir des archives électroniques sous le régime des licences nationales a constitué un axe de travail immédiat. A l'exemple d'autres pays européens, il importait, pour lancer ce nouveau modèle économique d'achats de ressources documentaires, de saisir de cette double opportunité apportée à la fois par la formalisation d'un *schéma numérique des bibliothèques* sur le plan national et par la mise en place au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche d'une *bibliothèque scientifique numérique* (voir l'annexe 2 : présentation de la BSN). La mise en cohérence de ces deux projets aura été une préoccupation permanente au cours des discussions.

On constate en outre que les différentes institutions et associations partagent un certain nombre de problématiques et d'objectifs communs :

- le besoin de se regrouper à la fois pour être plus fort dans les négociations et pour desservir le plus grand nombre : ce sont des objectifs partagés par les consortia comme CAREL pour la lecture publique (piloté par la BPI) et Couperin pour l'enseignement supérieur ;
- autre point de convergence : la formalisation et la mise œuvre d'une politique d'achats axée sur les archives électroniques de types corpus de textes et fonds d'archive des éditeurs.

Résumé des objectifs pour chaque thème :

- Acquisition de ressources électroniques : élaboration d'un document cadre pour la mise en œuvre de licences nationales d'archives électroniques.
- Archives ouvertes : propositions pour une meilleure identification et prise en compte des ressources en *open access*.
- Livres électroniques : exposé des attentes et préconisations pour développer l'offre dans ce domaine ; définition de sujets à discuter avec les éditeurs.
- Musique et vidéo à la demande : état des lieux de l'offre, des modèles économiques et des usages en bibliothèque publique et recommandations pour mieux connaître les besoins.

4. Etat des lieux

Le groupe « Acquisitions » n'avait pas vocation à dresser un état des lieux exhaustif des politiques documentaires en matière de ressources électroniques au plan national, mais d'apporter un premier éclairage sur un paysage mouvant et encore en structuration.

4.1. Les politiques d'acquisition en matière de ressources électroniques en France

4.1.1. Une offre essentiellement orientée vers l'enseignement supérieur et la recherche.

Données générales :

Les données dont on peut disposer pour appréhender l'offre de ressources électroniques sont diverses selon les institutions et les établissements concernés. De ce point de vue, l'enseignement supérieur et la recherche disposent, au travers de l'ESGBU¹ complétée par l'enquête spécifique ERE², d'éléments statistiques consolidés et d'une vision des évolutions sur plusieurs années. Le groupe de travail aura permis de réunir des données au-delà de la seule sphère de l'enseignement supérieur, notamment au niveau des dépenses consacrées à l'achat de ressources électroniques (voir l'annexe 3 : les fiches en réponse au questionnaire spécifique). Le tableau qui suit montre les dépenses les plus significatives :

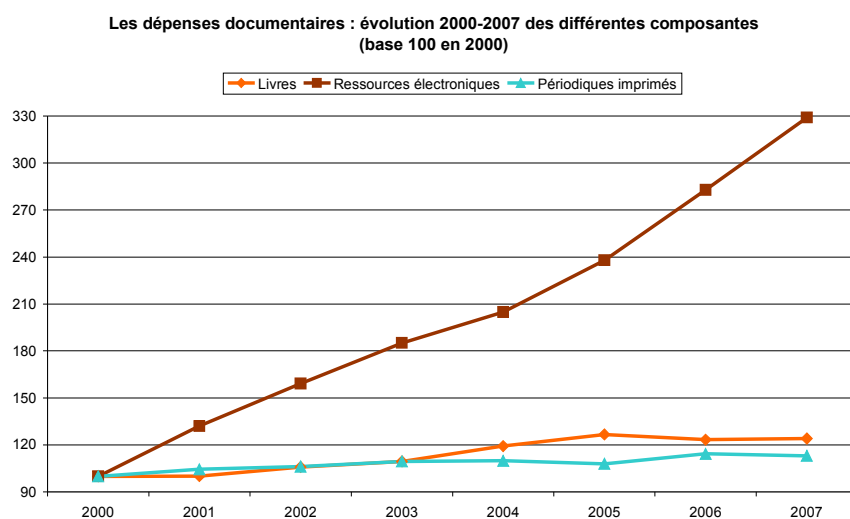
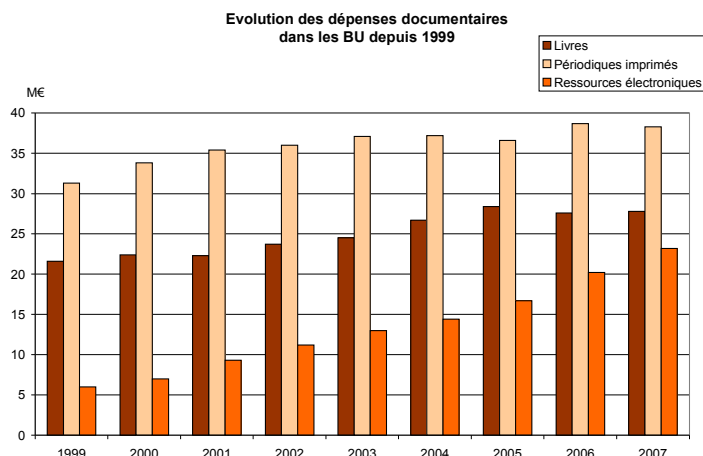
2007	BU	INIST-CNRS	BNF
Dépenses documentaires totales :	89,3 M€	9 M€	11 M€
Dépenses documentaires électroniques :	23,2 M€	9 M€	155 K€
- dont achat d'archives	1 M€/an	2,1 M€ au total	
Nombre de chercheurs :	57 549 (enseignants-chercheurs et assimilés)	34 791 dont 13 644 chercheurs CNRS	34 661
Nombre de titres uniques :	Plus de 1000		67

Pour l'enseignement supérieur et la recherche (hors organismes de recherche), les dépenses correspondent à l'achat en cumulé de plus de 3 000 bases de données, 142 600 documents numériques et plus de 700 000 périodiques électroniques (chiffres 2007).

Le poids des ressources électroniques (du point de vue des dépenses pour le moins) dans la structure des acquisitions est prépondérant ces dernières années. De fait les dépenses consacrées aux ressources électroniques ont augmenté de 287 % en 9 ans (de 1999 à 2007) pour une progression globale des dépenses documentaires de près de 52 % sur la même période (à titre de comparaison : + 29 % pour les monographies et + 22 % pour les périodiques papier).

¹ ESGBU : Enquête statistique générale des bibliothèques universitaires :

² ERE : Enquête sur les ressources électroniques.



Comparaison internationales :

Si l'on replace ces données dans un contexte européen, on notera la relative faiblesse des moyens consacrés à l'achat de ressources électroniques en France (sur la base des dernières données fiables dont on peut disposer) :

	Allemagne ³	Espagne ⁴	Finlande ⁵	France ⁶	Royaume-Uni ⁷	Suède ⁸
Année de référence	2008	2006	2006	2007	2005	2006
Dépenses documentaires totales (en M€)	319,43	102,50	24,78	89,3	261,21	38,35
Achat ressources électroniques	43,29	38,74	10,06	23,2	39,03	25,60

³ Source : <http://www.bibliothekstatistik.de/>

⁴ Source : http://www.rebiun.org/cuestionarios/indicadores/indicadores_main.asp# (il s'agit pour l'Espagne du nombre de lecteurs potentiels).

⁵ Source : https://yhteistilasto.lib.helsinki.fi/language.do?action=change&choose_language=3

⁶ Source : <http://www.sup.adc.education.fr/asibu/>

⁷ Source : <http://www.lboro.ac.uk/departments/dis/lisu/>

⁸ Source : <http://www.scb.se/Templates/PlanerPublicerat/Default.aspx?produkt=KU0102&type=PUB>

(en M° €)						
Part des R.E. dans le budget d'acquisition	17,67%	37,80 %	40,60 %	26 %	14,94 %	66,74 %
Nb. de lecteurs inscrits⁹	2 788 570	1 643 107	607 068	1 267 949	1 678 952	315 500
Dépenses documentaires par lecteur inscrit	114,5 €	62,38 €	40,82 €	70 €	155,58 €	121,55 €
Achat R.E. par lecteur inscrit	15,39 €	23,58 €	16,58 €	18 €	23,25 €	81,14 €

Il convient de souligner que les comparaisons en la matière sont rendues difficiles par les différences de structuration administrative d'un pays à un autre, ou par la nature des collections prises en compte. En outre n'apparaissent pas pour la France les dépenses opérées par les organismes de recherche, et très souvent, au sein même des universités, par les laboratoires et par certaines composantes telles que les UFR.

L'offre et les besoins :

On peut identifier des ressources considérées comme « clefs », et largement répandues dans les offres des universités des pays développés. Ainsi des grands bouquets de périodiques pluridisciplinaires (Elsevier, Springer ou Blackwell) qui ont fait l'objet de groupements de commande.

Certaines ressources considérées comme faisant partie d'un cœur de collection sont par ailleurs présentes dans les universités françaises, mais se diffusent lentement. L'absence de marges dans les budgets d'acquisition peut expliquer également la rareté de quelques titres, qui, au niveau de chaque université, concernent des communautés d'utilisateurs restreintes (ressources en alphabets non latins ou en langues rares, ou grands corpus patrimoniaux dédiés à des champs de recherche très spécifiques).

Les archives des périodiques électroniques nécessitent une attention particulière. En effet, la diffusion relativement satisfaisante des bouquets des principaux éditeurs masque la nature des abonnements contractés. Comme partout dans le monde, le modèle économique dominant est majoritairement fondé sur les accords de « Big Deal ». Ceux-ci donnent accès, sur la base des abonnements papier déjà souscrits, aux versions électroniques, mais également, moyennant un surcoût, à l'ensemble des revues sous forme numérique proposées par l'éditeur, élargissant considérablement l'offre. Cependant, ces revues supplémentaires ne font pas l'objet du même type de contractualisation auprès de l'éditeur : en cas de désabonnement, seules les revues du bouquet initial sont considérées comme ayant été « souscrites », l'accès aux autres n'étant plus possible.

En conséquence, il conviendrait, comme l'a souligné le rapport Salençon¹⁰, de mettre en place une politique d'achat permettant la constitution de collections électroniques pérennes : « La pérennité d'accès aux revues électroniques sur la période d'abonnement doit impérativement être assurée, même en cas de rupture d'abonnement ». Cet objectif est au centre des recommandations que le groupe « Acquisitions » préconise à l'issue de ses travaux (voir *infra*).

Les usages :

⁹ Sont inclus les étudiants, les enseignants et chercheurs, les autres personnels universitaires, ainsi que les publics hors milieu universitaire.

¹⁰ Rapport du Comité IST – Information scientifique et technique présidé par Jean Salençon, 2008.

On dénombre en 2007¹¹ près de 40 millions de documents téléchargés dans l'enseignement supérieur (hors organismes de recherche), malgré la récupération de statistiques incomplètes auprès des fournisseurs. Ce chiffre est à mettre en rapport avec le nombre de prêts d'ouvrages imprimés à domicile (13,4 millions) ou le nombre d'entrées dans les salles de lecture (près de 57 millions), autant d'indicateurs qui marquent des baisses régulières ces dernières années. La mise à disposition de ressources électroniques dans les bibliothèques universitaires, associée à l'accès distant (pour 90 % des SCD théoriquement, même si tous les établissements ne sont prêts techniquement) a généré de nouveaux usages, en remplaçant probablement une partie des usages traditionnels des bibliothèques, sans s'y substituer totalement.

Une impulsion forte de l'Etat :

Depuis le début des années 2000, le MESR accompagne le développement accéléré de l'offre de ressources électroniques en s'appuyant sur deux principaux leviers :

- les contrats d'établissement qui sont l'occasion d'identifier les besoins et de soutenir plus particulièrement les achats dans ce domaine ;
- les subventions aux groupements de commande, pour près de 3 M€ par an, adossées au consortium Couperin et à des établissements porteurs de ces groupements (majoritairement l'ABES).

Les groupements de commande : les rôles prépondérants de Couperin et de l'ABES :

Les catalogues de revues des principaux éditeurs font l'objet de groupements de commande, associant les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche et dans le cadre desquels les négociations, lourdes et complexes sont assurées par le consortium Couperin¹². Ces groupements de commande, portés principalement par l'ABES¹³, mais également par l'INIST ou des universités (Lyon 1, Nancy 1), permettent d'établir des partenariats et des habitudes de travail entre différents acteurs du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur, en faisant valoir leurs intérêts communs face aux éditeurs, et en évitant notamment les doubles paiements¹⁴.

4.1.2. L'INIST

L'INIST consacre environ 10 M€ par an à l'achat de ressources électroniques, avec lorsque c'est possible l'acquisition de la pérennité des droits, ainsi que le droit d'usage des métadonnées. Certaines ressources sont disponibles véritablement en licence nationale au sein du CNRS. Les choix sont faits à la demande des usagers. La réalisation des achats d'archives est liée à la présence de crédits exceptionnels ou bien à des remboursements. Depuis quelques années, 2,1 Millions d'euros ont été consacrés à des achats d'archives pérennes, comme les sept thématiques des archives de Springer acquises en 2008 pour tous les laboratoires. Ces ressources connaissent un taux d'utilisation très satisfaisant.

Globalement, le CNRS, via l'INIST, a pris le virage du « tout électronique » pour les ressources proposées sur les portails CNRS.

¹¹ ESGBU 2007.

¹² Consortium Couperin, créé en 1999 : « Le consortium français Couperin est une association de mutualisation regroupant différentes structures : universités, écoles supérieures, organismes de recherche et autres organismes » (source : <http://www.couperin.org/>)

¹³ ABES : <http://www.abes.fr>

¹⁴ Il y a double paiement lorsque la même population est comptée deux fois par deux établissements ou organismes auprès du même établissement. Pour les ressources les plus onéreuses, ces doubles paiements ont été évités : organismes et universités déclarent leur population propre auprès de l'éditeur, ce qui permet de gérer les accès indifféremment, toute la population ayant été déclarée.

4.1.3. La lecture publique : rôle du consortium CAREL

Les bibliothèques de lecture publique acquièrent encore peu de ressources électroniques. On peut estimer que le « panier moyen » d'une bibliothèque municipale comprend une ou deux encyclopédies, une base de presse, et un titre jeunesse, pour un budget d'environ 5 000 €. Afin de développer cette offre, la BPI propose à ces bibliothèques de participer au consortium CAREL, qui regroupe actuellement environ 160 établissements, dont 12 BDP, pour plus 800 abonnements. Par ailleurs, l'intérêt de CAREL se porte plus fortement sur l'offre de musique et vidéo en ligne, ainsi que sur les livres électroniques.

4.1.4. La BnF : une offre en émergence

Le budget consacré aux ressources électronique représente environ 1 M€, sur les 11 millions de dépenses documentaires totales, pour une offre de 250 ressources spécialisées. La BnF a acquis en 2008 les archives électroniques d'Elsevier.

Sur la base des travaux que mène une mission de coordination au sein de la Direction des collections (analyse de l'offre, compilation des besoins, ajustement du portefeuille), la BnF souhaite dégager des axes politiques structurants, susceptibles de dépasser les clivages disciplinaires, et se positionner sur le plan national comme acteur de l'aménagement du territoire en la matière. Ses priorités aujourd'hui se concentrent sur les corpus et les archives électroniques sous la forme d'achats uniques, et en complémentarité avec l'offre d'autres partenaires.

C'est à ce titre que de longues discussions ont été engagées au long de l'année 2008, puis au cours du premier semestre 2009, par la direction des collections avec les principaux partenaires universitaires (SDBIS puis MISTRD, Couperin, plus quelques contacts avec l'ADBU et l'ABES) aux fins d'exposer le nouveau positionnement documentaire de la BnF dans le cadre d'une politique nationale de l'information numérique.

Au terme de ces consultations et séances de travail en commun, la BnF a engagé des négociations commerciales avec deux grands éditeurs, Springer et Elsevier, pour l'acquisition pérenne d'importantes collections de livres numériques (collections rétrospectives toutes disciplines proposées par l'éditeur confondues à compter de 1995 ou de 2005 en fonction des contrats, ouvrages de référence à mise à jour régulière...).

Ces premiers accords trouvent leur prolongement dans le choix opéré par la BnF d'acquérir sous forme électronique, à compter de 2009, la totalité des livres numériques publiés par ces deux éditeurs pluridisciplinaires (sciences, technologie, ingénierie, finance...).

Les collections sont acquises avec leurs métadonnées et une copie de sauvegarde des données, livrée sur support, est déposée à la BnF en vue de leur conservation dans l'entrepôt numérique en construction (SPAR).

Parallèlement, et dans le même temps, la direction des collections a souhaité engager à l'automne 2009 une ambitieuse politique de substitution du support numérique à l'imprimé dans le cadre du renouvellement des abonnements de périodiques pour l'année 2010.

Des objectifs quantitatifs différenciés ont été assignés aux départements de collections thématiques en fonction de la maturité du secteur économique et de l'importance de l'offre disponible. A titre d'exemple, le département Sciences et techniques procédera ainsi au basculement dans le tout-numérique en 3 ans (2010-2012), objectif réalisé à hauteur de 20% de la masse budgétaire dès 2010.

4.2. Les archives ouvertes sous l'angle du libre-accès (ou *Open Access*)

Il n'est pas toujours aisé de suivre les débats concernant le libre-accès tant les définitions même de l'objet peuvent varier, renvoyant en fait à trois modèles différents.

1) Le modèle auteur/payeur

Sur le plan économique, le libre-accès, qui se caractérise par une gratuité au moment de l'accès aux revues électroniques, trouve son financement dans une inversion du modèle économique : on ne s'abonne plus pour acquérir un droit d'accès (individuel ou institutionnel) mais on paie « à la source » pour être publié, l'accès étant alors garanti gratuit pour tous. Ce modèle a conduit au développement de nouvelles revues (PLoS¹⁵, par exemple), à l'évolution de certaines autres. Sur cette base économique, des institutions qui sont à la fois productrices d'articles scientifiques et utilisatrices d'articles scientifiques produits par d'autres ont négocié que leur production soit en libre accès pour tous et en contrepartie que leur abonnement au bouquet global de revues électroniques en soit diminué d'autant. C'est le cas de l'accord entre la MPG¹⁶ et l'éditeur Springer. Les éditeurs scientifiques ont mis en garde la Commission européenne (journées sur les publications scientifiques des 12 et 13 février 2007, Bruxelles) contre les recommandations concernant, notamment les périodes d'embargo, réclamant que celles-ci tiennent compte des disparités disciplinaires. Souvent limité à 6 mois, le délai avant autorisation d'accès gratuit au texte intégral d'un article devrait être souple et pouvoir être étendu à 2 ans ou plus si nécessaire.

2) Le modèle des archives ouvertes

Développé par des scientifiques, ce modèle vise la création de grands réservoirs d'articles édités ou destinés à l'édition. Déposés par les chercheurs eux-mêmes, ces documents sont immédiatement accessibles et alimentent les échanges entre les pairs. En France, HAL (Hyper Article en Ligne)¹⁷ initiée par le CNRS en 2001 constitue une réalisation originale dans la mesure où toutes les disciplines y trouvent une place.

3) Le modèle des revues ouvertes

Prises en charge par des sociétés savantes, des communautés scientifiques ou des grands laboratoires, ces revues ont profité des potentialités du numérique pour s'auto-éditer et s'auto-diffuser. En France, on peut citer la revue ALSIC et la plate-forme de Revues.org¹⁸ qui donne accès à un ensemble de revues en SHS.

La situation française :

En France, en lien avec les caractéristiques propres au secteur national de l'édition scientifique, l'attention est portée sur le développement du modèle des archives ouvertes d'une part et sur l'aide aux revues ouvertes d'autre part.

Les organismes de recherche publique se sont ainsi associés dès 2003 au mouvement de la déclaration de Berlin¹⁹ en faveur du libre accès, sur la base de l'archive ouverte HAL. L'ANR²⁰ s'est pour sa part positionnée en 2008 en « demandant que, dans le respect des règles relatives à la propriété intellectuelle et des règles de confidentialité inhérentes à des recherches, toutes les publications consécutives aux projets financés par elle soient d'ores et déjà intégrées par les chercheurs au système d'archives ouverts HAL avec lequel elle collaborera ».

¹⁵ PLoS : Public Library of Science, revue en *open access* (<http://www.plos.org/index.php>).

¹⁶ Max Planck Society : <http://www.mpg.de/english/portal/index.html>.

¹⁷ HAL : <http://hal.archives-ouvertes.fr/>.

¹⁸ Revues.org : <http://www.revues.org/index.html>.

¹⁹ Déclaration de Berlin : la conférence 2009 (« Berlin 7 ») se tiendra en France, à la Sorbonne (http://www.inria.fr/actualites/colloques/2009/berlin7/index_fr.html).

²⁰ ANR : Agence nationale de la recherche (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/>).

4.3. Le livre électronique ou *e-book*²¹

L'offre éditoriale :

En augmentation constante depuis ces 2-3 dernières années, elle se caractérise par son côté protéiforme : 20 à 25 plateformes existent dans le monde, correspondant à autant de modèles économiques différents. Les éditeurs et agrégateurs sont actuellement à la recherche de modèles cohérents et en phase avec leur public, lui aussi en devenir.

4.3.1. Panorama des principales plateformes et offres d'*e-books* :

La diffusion des *e-books* se fait soit par l'éditeur soit via un agrégateur, ces deux modes de diffusion pouvant d'ailleurs coexister pour un même ouvrage.

- L'agrégateur propose des titres en provenance de plusieurs éditeurs : malgré son intérêt, cette transversalité implique souvent un choix plus réduit que sur les plateformes éditeurs et des éditions qui ne sont pas toujours les plus récentes.

Un certain nombre de plateformes sont pluridisciplinaires : c'est le cas du français Numilog, ainsi que de Netlibrary, Mylibrary, Ebook Library, Dawsonera et CRC Press HandBooks. En sciences, Wiley propose aussi bien les E-Reference Works (des sortes d'encyclopédies) que des *e-books* plus classiques. Knovel diffuse 850 livres d'une trentaine d'éditeurs anglo-saxons en sciences de l'ingénieur. En informatique, SAFARI a l'offre la plus complète avec 3 500 *e-books* ; ENI de son côté propose un panel thématique très large, allant de l'administration système au développement, en passant par la bureautique, le graphisme, le multimédia. Ovid diffuse des ouvrages en médecine (de Lippincott notamment). On trouve aussi Collins (Linguistique), Cyberlibris (Sciences économiques), ...

- Les éditeurs, qui sont passés dans un premier temps par des agrégateurs pour « tester » le marché, développent de plus en plus leurs propres plateformes et il n'est pas rare qu'ils retirent ensuite leurs collections des plateformes d'agrégateurs.

On retrouve les grands éditeurs de revues qui proposent des *packages* thématiques ou du titre à titre, à l'exemple de Springer avec ses Book Series *Lecture Notes in Mathematics* et *Lecture Notes in Computer Science*. C'est d'ailleurs Springer qui offre le catalogue le plus important. Elsevier a lancé 4 000 *e-books* à la rentrée 2007. Wiley en propose de son côté 5 000, y compris ceux de Blackwell, plus tournés vers les Sciences humaines et sociales. En santé, des *packages* sont proposés par InformaHeathcare (800 titres) et Lippincott a lancé la Doody's collection en médecine (343 titres), etc.

Parallèlement, nombre de monographies papier sont proposées avec un accès en ligne, offrant un livre électronique *duplicata* de la monographie ou un complément de contenu pour un usage unique.

En France, ce sont les éditeurs de revues électroniques qui sont les plus en pointe en matière d'*e-books* (EDP sciences, Lavoisier, Elsevier-Masson), tout comme les éditeurs d'encyclopédies ou d'ouvrages de type encyclopédique (Vidal, Elsevier-Masson). En outre, entre l'encyclopédie et la base de données, on trouve certaines ressources comme les Techniques de l'ingénieur et l'Encyclopédie Médico-Chirurgicale, essentielles pour les premiers cycles car en langue française et de niveau adapté à ce public.

Les éditeurs traditionnels de monographies sont encore sur une position plus prudente. Vigot-Maloine propose ainsi, en collaboration avec Elsevier, une offre réservée seulement aux particuliers. Dans le même temps, O'Reilly, spécialisé en informatique, qui avait adopté une politique volontariste en proposant 5 000 ouvrages au format PDF (40 % de son chiffre d'affaire), a dû déposer le bilan au printemps 2008. L'année 2009 verra

²¹ Cet état des lieux est le fruit d'une étude menée en 2009 par Couperin.

certainement des évolutions importantes : Flammarion et Frison-Roche vont lancer une numérisation active de certaines de leurs collections, Wolters Kluwer envisage d'offrir des *e-books* de 1er et 2ème cycles en 2009.

4.3.2. Les modèles économiques de distribution :

Ils sont encore hétérogènes mais bien différenciés selon qu'il s'agit d'agrégateurs ou de plateformes d'éditeurs. Les agrégateurs proposent des achats titre à titre plus généralement que les éditeurs, qui offrent plus volontiers des collections thématiques ou chronologiques.

Les agrégateurs multidisciplinaires proposent souvent un achat définitif, les agrégateurs spécialisés optant plutôt pour l'abonnement annuel. Les plateformes d'éditeur quant à eux offrent le choix entre les deux formules.

L'achat est plus adapté à des disciplines à faible actualisation tandis que l'abonnement convient bien à un fonds nécessitant une mise à jour rapide et un archivage moindre.

Le prix est encore basé sur le modèle du prix du livre papier, remisé ou augmenté selon les modèles (-25 % à +55 %). D'autres paramètres peuvent le moduler : nombre de FTE (utilisateurs potentiels), accès simultanés, nombre de postes de consultation, frais de plateformes ou de mise en ligne, frais de maintenance (récurrents ou ponctuels).

Les modalités d'accès liées à ces modèles sont variables. Les agrégateurs ont tendance à restreindre les accès : accès simultanés limités, système d'emprunt virtuel, « chronodégradabilité » du document, système de crédit-temps, visualisation morcelée. Inversement, les consultations sont illimitées sur les plateformes d'éditeurs. Les DRM (Digital Rights Managements) mis en place obéissent à cette logique : les agrégateurs verrouillent techniquement les possibilités de téléchargement, d'impression et de reproduction, gênant la lecture, en les interdisant ou en les limitant à un pourcentage par exemple de l'ouvrage. Les plateformes d'éditeurs, là encore, se montrent plus souples en appliquant les règles prévalant pour leurs revues.

Il faut noter par ailleurs que de nombreux *e-books* sont proposés en libre-accès mais aucune plateforme ne les recense de façon exhaustive. Il existe des réservoirs d'*e-books* tombés dans le domaine public, qui ne sont pas publiés sur le modèle de l'*open access*. A titre d'exemples : Medic@ de la BIUM, le CNAM, Gallica de la BNF, le site The Online Books qui propose près de 20 000 E-Books gratuits dans tous les domaines, Google Books.

4.3.3. Un marché en émergence :

En 2007, les dépenses pour l'achat de livres électroniques représentent environ 1% du total des coûts et surcoûts pour les ressources électroniques dans l'enseignement supérieur. L'offre de Numilog se détache nettement. L'année 2007 est la première année où un nombre significatif de bibliothèques universitaires déclarent offrir l'accès à des *e-books*, mais cette offre reste faible comparativement aux autres documents numériques.

Les études et données dont dispose la DLL conduisent à penser que le livre électronique ne représente pas encore véritablement un marché, ce qui explique qu'il ne soit pas considéré comme une priorité par les éditeurs. Un des freins identifiés tient au fait que le livre électronique n'est pas encore clairement défini normativement : la loi sur le prix unique du livre ne concerne pas ce support qui se voit de fait appliqué le taux de TVA le plus élevé.

Il s'agit clairement d'un marché émergent, qui représente, dans les pays les plus avancés (Japon et Etats-Unis), un faible pourcentage du chiffre d'affaire total de l'édition. En France l'expérimentation Gallica 2 (offre de documents numérisés sous droits) suscite une forte attente. Par ailleurs les développements à venir sont attendus du côté de la diffusion du format *epub* (voir Annexe...), et probablement, de la lecture sur des appareils de type *smartphones*.

En Grande-Bretagne, le JISC (Joint Information Systems Committee)²² a engagé une expérimentation au travers d'un appel d'offres qui vise à proposer en accès illimité à tous les étudiants des *e-books* dans les domaines suivants : Business et Management, Sciences de l'ingénieur, Médecine, Information Communication (Media Studies). Vingt-six titres ont ainsi été choisis. L'objectif est d'évaluer précisément l'usage de ces e-books ainsi que leur impact sur les pratiques de lecture et d'acquisition des étudiants. Les résultats seront communiqués au terme des trois ans de l'étude, cette année. L'un des objectifs est de contribuer à la réflexion des acteurs pour favoriser la mise en place d'un modèle commercial pertinent.

5. Recommandations

5.1. Mettre en oeuvre des licences nationales

Le diagnostic partagé en matière d'offre de ressources électroniques fait état :

- d'une offre nationale éclatée entre plusieurs acteurs, sans égalité d'accès sur le territoire au sein des communautés disciplinaires ;
- d'une pérennité des accès aux ressources qui n'est pas garantie, notamment pour les abonnements ;
- d'une offre lacunaire pour certaines ressources, soit en raison d'un coût d'entrée trop important, soit en raison de la taille des communautés d'utilisateurs impliquées dans chaque établissement.

Cet état des lieux fait apparaître **l'urgence de mettre en place des licences nationales.**

Mettre en œuvre une politique d'acquisition des ressources documentaires sous forme de licences nationales dans les cas qui s'avéreront les plus appropriés

Celles-ci impliqueraient pour chaque produit à acquérir un opérateur spécifique qui pourrait varier selon le périmètre de la licence :

- ressources intéressant l'ensemble de la communauté nationale de la recherche et de l'enseignement supérieur,
- ressources intéressant l'ensemble d'une communauté particulière de la recherche et de l'enseignement supérieur, institutionnellement ou géographiquement dispersée,
- abonnement courant au produit complet d'un fournisseur ou à un cœur de collection d'intérêt général,
- acquisition définitive et pérenne (collections rétrospectives complètes des grands éditeurs mondiaux, corpus de textes clos) visant la constitution d'une collection patrimoniale nationale et permettant de sécuriser l'offre mise à la disposition des utilisateurs.

Dans un premier temps **la priorité serait donnée aux archives électroniques.** En effet, la grande faiblesse de la France réside dans le fait que l'offre de ressources électroniques est essentiellement constituée d'abonnements. En conséquence il conviendrait de pouvoir disposer en la matière d'une collection pérenne, comme dans les autres pays européens. Cet objectif s'inscrirait dans une logique de diffusion équilibrée sur le territoire, tout en répondant à la nécessité d'une **gestion plus cohérente et efficiente des coûts.**

²² JISC : <http://www.jisc.ac.uk/>.

Les modes opératoires pourraient être les suivants :

- Par **achat définitif et pérenne de données rétrospectives**, corpus de textes, éventuellement en cours de constitution, archives constituées par sédimentation à mesure des abonnements. Du point de vue de l'achat public, ces trois types de ressources appartiennent à la même catégorie de l'achat unique, et du point de vue de la politique documentaire, elles ont en commun de permettre la constitution de collections, contrairement à l'abonnement à des flux d'information.
- En privilégiant une **approche par grandes communautés disciplinaires**. Il s'agit de mettre en place un nouvel outil de négociation, en privilégiant le choix d'une unité de négociation. Une fois la négociation aboutie pour toute la communauté, la ressource est accessible à tous les membres des structures concernées par la licence. On peut également envisager de pousser plus loin cette logique comme en Allemagne où certaines licences nationales permettent l'accès à tout citoyen.

Définir le cahier des charges de ce que pourrait être une licence nationale pour l'accès aux bases de données et ressources électroniques

(voir l'annexe 4 : le document cadre pour des licences nationales).

La désignation d'opérateurs communs devra se faire dans le respect de l'autonomie et de la politique des établissements renforcées par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007. Les opérateurs agiraient dans une logique de communautés, au-delà des partitions institutionnelles. Ce principe induit un modèle nationale réparti et ouvert. Pourrait être opérateur national tout établissement (EPST, EPSCP, EPA) pourvu qu'il représente l'ensemble de la communauté visée.

Les rattachements institutionnels des divers établissements concernés relevant de plusieurs ministères ne devraient pas pénaliser cette orientation. La BnF devrait pouvoir être considérée comme un opérateur national au même titre que des établissements relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche par exemple. Ceci met en lumière le fait que ces questions doivent pouvoir être traitées à un niveau interministériel.

Chaque établissement doit rester maître de ce qu'il devrait acquérir en complément des cœurs de collection souscrits au niveau national.

5.2. Favoriser le libre accès aux ressources financées par les fonds publics

Favoriser, dans certaines situations, l'accès libre et gratuit au bénéfice de la recherche

On peut rappeler ici que les articles disponibles gratuitement sont les plus lus et les plus cités, indépendamment des conditions de diffusion (archives ouvertes, auteur-payeur...). De ce fait, il conviendrait de favoriser un accès libre et gratuit, notamment **s'agissant de la recherche financée par des fonds publics**, respectant en cela les conclusions du conseil de compétitivité européen du 22-23 novembre 2007²³ et les préconisations en France de l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR)²⁴. Dans cette perspective, le repérage des revues qui

²³ http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/intm/97288.pdf

²⁴ <http://www.agence-nationale-recherche.fr/actualite/13?lngInfoId=159%3Cbr%3E%3Cbr%3E>

permettent la publication en accès libre serait utile. En d'autres termes : comment identifier ce qui, dans l'offre d'un éditeur, est en libre-accès. Question simple mais qu'on ne sait pas traiter aujourd'hui. Sur ce point, Couperin pourra bientôt proposer une grille afin d'affiner les statistiques Counter. Par ailleurs un cadre de recommandations devrait aider à clarifier la situation :

- Recommandation aux financeurs de la recherche publique d'inclure **un indicateur relatif à la publication en libre-accès** dans leurs tableaux de bord (modèle auteur-payeur ou accès ouvert).
- Recommandation aux bibliothèques et organismes documentaires de s'insérer dans le projet **Counter**.
- Recommandation aux éditeurs de **respecter le code de bonnes pratiques Counter**. Serait également proposée une grille de données statistiques dont il serait souhaitable de disposer afin de distinguer, sur les plate-formes éditoriales, l'usage des unités documentaires suivantes : documents compris dans les packs achetés au titre des archives, articles publiés sous le modèle auteur-payeur ou bien diffusé par ailleurs dans une archive ouverte, documents relevant uniquement de l'abonnement courant.

5.3. Développer le livre électronique pour les étudiants

Faciliter l'accès au contenu pour les usagers

L'accès au document primaire doit être facilité pour les usagers, induisant des problématiques qu'il serait utile de discuter avec les éditeurs :

- les ouvrages doivent disposer d'une **URL stable** permettant notamment la citation,
- les ouvrages doivent être fournis avec des **notices catalographiques** établies dans des formats normalisés de type MARC permettant une intégration dans les catalogues des bibliothèques ou dans des formats de type LOM pour une intégration dans des plateformes pédagogiques ;
- **l'interopérabilité** vers les plateformes des éditeurs comme celles des bibliothèques doit être développée sur la base des protocoles les plus utilisés dans le monde de la documentation : OAI-PMH, SRU/SRW et les WebServices.

Intégrer les usages pédagogiques au contenu des licences

Les licences définissant les usages licites des contenus des ouvrages électroniques doivent permettre une large utilisation pédagogique des documents acquis :

- en autorisant le référencement et la citation des e-books dans des **cours** et dans des **bibliographies** réalisées avec des logiciels de gestion de références bibliographiques,
- en donnant la possibilité de **réorganiser** le maximum d'éléments extraits des e-books pour les intégrer à des cours en ligne ou à des scénarios pédagogiques.

Assurer l'archivage pérenne et l'accès perpétuel aux documents acquis

Dans le cas d'un achat définitif de collections ou de titres individuels ou de souscription à des collections, **l'accès perpétuel** aux ressources doit être assuré, c'est-à-dire que l'éditeur doit prévoir des solutions d'**archivage** et d'**accès** pérennes, parmi lesquelles la récupération des données par les acheteurs ou les abonnés ; le dépôt à un tiers de confiance (ABES, CINES, BNF, PORTICO, ...) ; ou de participer à des projets d'archivage pérenne partagés et répartis comme LOCKSS ou CLOKSS.

Proposer des modèles économiques de diffusion compatibles avec les budgets des bibliothèques

Les différents modèles de commercialisation des *e-books* se déclinent à partir de trois paramètres principaux : la vente ou l'abonnement aux documents, la diffusion par collection complète ou au titre à titre, l'accès simultané illimité ou non.

Les modèles proposés et les tarifs pratiqués par les éditeurs doivent être très ouverts et permettre aux bibliothèques de construire une offre documentaire adaptée aux besoins de leurs lecteurs et compatible avec les budgets d'acquisition des bibliothèques.

Un document proposé dans plusieurs formats de lecture (PDF, Epub, Pocket Reader...) ne doit pas faire l'objet d'autant de ventes que de formats techniques proposés, il doit être acquis indépendamment des formats qui seront tous réputés disponibles pour l'institution acquéreuse.

Développer des services centrés sur l'utilisateur

En terme de services, il serait intéressant **pour les lecteurs** de bénéficier des options suivantes:

- la lecture simultanée de plusieurs livres et l'annotation ;
- un moteur de recherche performant, capable de rechercher à l'intérieur des documents ;
- une indexation fine des documents, en français, avec des rebonds entre les ouvrages du même domaine, du même auteur, etc. ;
- la consultation temporaire de quelques pages d'un ouvrage ;
- la consultation simultanée du même ouvrage par un groupe d'utilisateurs large pendant une courte période, le temps d'un exercice ou pour préparer un examen ;
- l'accès à une aide en ligne et à des formations gratuites pour les utilisateurs ou les bibliothécaires.

Quant aux **bibliothécaires** et aux **acheteurs d'e-books**, ils souhaitent pouvoir :

- bénéficier des dernières éditions parues et acquérir les éditions plus anciennes à prix réduit ;
- consulter un ouvrage avant de décider de l'ajouter ou non à la collection ;
- ajouter des documents temporairement à la collection (location) ;
- mettre en place des filtres et des profils d'utilisation des documents, pour des individus ou des communautés ;
- ouvrir des tests gratuits sur une collection de documents pertinents ;
- accéder à une aide en ligne téléphonique en cas de problème et à une documentation technique destinée aux administrateurs ;
- signaler facilement à leurs lecteurs les nouvelles acquisitions, par des courriers électroniques automatiques ou par des fils RSS.

Offrir l'accès le plus large aux contenus

Un accès distant aux contenus doit être proposé : en favorisant l'**accès nomade** authentifié et sécurisé par l'utilisation d'un système de fédération d'identités (Shibboleth) ou technique de contrôle des IP (serveur proxy et reverse proxy).

Des dispositifs appropriés aux déficients visuels doivent être proposés : en prévoyant une synthèse vocale et l'accessibilité aux malvoyants pour le plus grand nombre possible de textes et une version audio des textes littéraires.

Publier des éditions récentes

En matière de **politique éditoriale**, l'**actualité** des publications et des éditions est primordiale. Les bibliothèques doivent pouvoir offrir des titres récents et prévoir l'ajout régulier de nouveaux titres.

Fournir des statistiques d'usage

Comme l'évaluation joue un rôle primordial dans la politique documentaire de l'établissement, il est important pour eux de pouvoir disposer facilement de **statistiques de consultation** fiables, respectant les recommandations COUNTER les plus récentes. Ces statistiques serviront aussi à préciser les **usages émergents**.

Libérer les usages

Enfin, en termes d'**usages**, il est essentiel que :

- Les **offres éditoriales s'affranchissent des logiciels et des matériels propriétaires** à cause des restrictions d'usage imposées par les mesures logicielles de protection (DRM). Dans le cas contraire, **les DRM** devront faire l'objet d'un affichage clair de la part du fournisseur, qui précisera les matériels et logiciels requis pour consulter les documents qu'il fournit.
- Les éditeurs proposent **plusieurs possibilités de lecture** sur écran, ainsi que des solutions de téléchargement sur tablette de lecture.
- L'impression d'extraits ou la totalité de l'ouvrage soit rendues possible.
- Les possibilités de **prêt entre bibliothèques, d'exportation et d'impression** des documents, qui manquent souvent de clarté, soient explicitement indiquées.

Innover, expérimenter en partenariat

Les usages de ces nouveaux documents et supports de lecture n'étant pas encore fixés, ils pourraient donner lieu à une **approche expérimentale des offres**, tout en se donnant la possibilité de les modifier si elles ne correspondent pas aux usages constatés.

Quelques exemples de pratiques innovantes :

- Concevoir de nouveaux modèles économiques : dispositif d'acquisition progressif par titre prenant en compte les mises à jour ; des tarifs dégressifs en fonction du volume souscrit.
- L'absence de DRM sur les documents téléchargés, remplacées par un filigrane portant le nom de l'utilisateur, ainsi que son institution d'appartenance.
- La personnalisation des plateformes de téléchargement ou du visuel (présence d'un bandeau aux couleurs de l'institution) pour rappeler l'origine de la ressource et de son financement.

5.4. La musique et la vidéo en ligne

- **Mettre en place un véritable consortium d'achat qui représente, si possible dans le cadre de CAREL, les bibliothèques publiques**, notamment dans les négociations avec les majors pour la musique en ligne,
Comment : opérateur à identifier ou développement des missions de CAREL.
- **Rappeler aux bibliothèques les règles et les bonnes pratiques juridiques**,
Comment : Guide de bonnes pratiques juridiques à établir (groupe de travail) et à diffuser aux établissements ; formations initiale et continue.
- **Définir la licence type souhaitée par les bibliothèques et les conditions techniques à demander aux éditeurs-producteurs-diffuseurs**,
Comment : groupe de travail à constituer.

- **Sensibiliser les associations de collectivités territoriales (FNCC, ARF, ADF et AMF) aux enjeux de la musique en ligne et à la VoD en bibliothèque** et les associer aux négociations avec les producteurs.
Comment : rendez-vous avec les associations à organiser.
- **Lancer un plan national de numérisation des fonds musicaux conservés dans les bibliothèques dans le respect du droit d'auteur et rappeler aux bibliothèques les bonnes pratiques de numérisation**, notamment l'ajout de métadonnées.
Comment : inscription dans le cadre du Plan national de numérisation du ministère de la culture avec coordination Pôles associés ; programme MISTRD à mettre en place le cas échéant pour les bibliothèques de l'enseignement supérieur.